



CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

SAS 50 FINANCES

721 Route du Pont Rouge

74300 MAGLAND

* * *

CODE NAF : 7010Z

N° SIRET : 93346836500012

* * *

***ETATS FINANCIERS SYNTHETIQUES
DU 01/04/2025 AU 31/03/2026***

* * *

*

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Auvergne Rhône-Alpes

ZAE du Pré Mairy - 81 rue des Caris - PRINGY - 74370 ANNECY

Tél. +33 (0)4 50 27 43 68 - Email : fidexpert.conseils@fidexpert-conseils.com

www.fidexpert-conseils.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 € - Siren 527 570 014 RCS Annecy

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le **01/04/2025**, la société applique les dispositions du règlement ANC n°2022-06, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement modifie le Plan Comptable Général et introduit plusieurs évolutions majeures :

- Suppression des transferts de charges : les charges ne peuvent plus être reclassées en produits ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel : seuls les événements majeurs et inhabituels y sont désormais comptabilisés ;
- Révision de la nomenclature des comptes : certains comptes ont été supprimés, renommés ou reclassés.

Modalités d'application dans les comptes de la société :

- Aucun événement majeur et inhabituel n'a été constaté au cours de l'exercice, le résultat exceptionnel est donc nul.

Impact sur les comptes :

- Les modifications n'ont pas entraîné de changement significatif sur le résultat net de l'exercice, en revanche certains soldes intermédiaires ont été impactés ;
- Les comptes N-1 sont également présentés selon les dispositions de la nouvelle réglementation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes de la structure, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les immobilisations non décomposables sont amorties en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Les immobilisations décomposables sont amorties comme suit :

- Structure : amortissement en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation prise dans son ensemble,

- Composants : amortissement en fonction de la durée d'utilité.

Aucun composant ayant une durée d'utilisation différente de la structure n'a été identifié et individualisé.

Evaluation des amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 5 ans

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Evaluation des immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evaluation des titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO (First In First Out).

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titre de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Désignation de l'entreprise		SAS 50 FINANCES										721 Route du Pont Rouge										Néant			
Adresse de l'entreprise		74300 MAGLAND										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12			
SIRET		9 3 3 4 6 8 3 6 5 0 0 0 1 2										Durée de l'exercice précédent *										6			
												Exercice N clos le										31032026			
												Exercice N-1 clos le										31032025			
ACTIF		Brut										Amortissements-Provisions										Net			
		1										2										3			
																						4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles	010											012												
	{ Autres*	014											016												
	Immobilisations corporelles*	028											030												
	Immobilisations financières* (1)	040	942 323										042	942 323										942 323	
	Total I (5)	044	942 323										048	942 323										942 323	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050											052												
	Marchandises *	060											062												
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064											066												
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2)	068	18 343										070	18 343										11 076	
		{ Autres * (3)	072	244 679										074	244 679										173 459
	Charges constatées d'avance *	092											094												
	Valeurs mobilières de placement	080											082												
	Disponibilités	084	24 168										086	24 168										9 680	
	Total II	096	287 189										098	287 189										194 215	
	Total général (I + II)	110	1 229 512										112	1 229 512										1 136 538	
PASSIF												Exercice N										Exercice N-1			
												NET										NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	942 323										122	942 323											
	Ecart de réévaluation	124											126												
	Réserve légale	126	8 774										128												
	Réserves réglementées*	130											132												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	166 698										134												
	Report à nouveau	134											136	92 549										175 471	
	Résultat de l'exercice	136											138												
	Subventions d'investissement	137											140												
	Provisions réglementées	140											142	1 210 343										1 117 794	
	Total I	142											144												
Provisions pour risques et charges	154											156													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	63										158	62											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											166	4 869										6 279	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166											168	14 237										12 402	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 4 417)	172											174												
	Comptes courants d'associés	173											175												
	Autres dettes	175											176												
	Produits constatés d'avance	174											176	19 169										18 743	
	Total III	176											178												
Total général (I + II + III)												1 229 512										1 136 538			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193											(4) Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2) Dont créances à plus d'un an	197											(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182											
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199											Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 50 FINANCES		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31032026	Exercice N-1 clos le 31032025
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	62 888 25 330
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	14 6 304
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	62 902 31 634
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *			240	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	4 693 17 098
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	211	244	546 288
	Rémunérations du personnel *			250	26 846 16 493
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	19 802 4 398
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39.1-2° al.3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	2 1
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	51 888 38 278
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	11 014 (6 644)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	84 455 182 574
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	2 920 459
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	92 549 175 471
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	92 549 314
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 920
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	4 000
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Détachements	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		
Jeune entreprise innovante (44. sexes A)		989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			
Investissements et souscriptions outre-mer		344			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		993			
Zone de revitalisation rurale (44. quinquies)		138			
Zone de revitalisation rurale - Bassins d'emploi à redynamiser - BUD (art. 44 sexes decies)		992			
Zone de revitalisation rurale - Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		993			
Zone de revitalisation rurale - Zones de revitalisation rurale (ZFR) (art. 44 sexes decies)		181			
Dédution exceptionnelle - nulle simulateur de conduite (art. 39 decies)		655			
Détachements	Crédence due au report en arrière du déficit	346			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
Détachements	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E)	649			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	19 469 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	19 469 372

50 FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 942 323 euros
Siège social : 721 Route du Pont Rouge, 74300 MAGLAND
933 468 365 RCS ANNECY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 92 549,08 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	92 549,08 euros
------------------------	-----------------

Affecté à la réserve légale, à hauteur de	4 628,00 euros
Ainsi portée de 8 773,56 euros à 13 401,56 euros.	

Le solde, soit la somme de	87 921,08 euros
----------------------------	-----------------

Affecté en totalité au compte « réserves diverses »

Lequel est ainsi porté de 166 697,73 euros à 254 618,81 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Certifié conforme
Le Président

